

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois

Village de Senneville

Mme Daphney Colin

Arrondissement de

Rivière-des-Prairies-

Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic-

Cartierville

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray-

Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-Neiges-

Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227482002

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la construction d'un bâtiment de service pour l'ouvrage de rétention William - Dépense totale de 7 958 414,86 taxes incluses (contrat: 7 234 922,60 \$ + contingences: 723 492,26 \$) - Appel d'offres public BP21047-171862-C - (1 seul soumissionnaire).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227482002

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la construction d'un bâtiment de service pour l'ouvrage de rétention William - Dépense totale de 7 958 414,86 taxes incluses (contrat: 7 234 922,60 \$ + contingences: 723 492,26 \$) - Appel d'offres public BP21047-171862-C - (1 seul soumissionnaire).

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui vise la construction d'un bâtiment de service pour l'ouvrage de rétention William, lequel doit permettre la réduction des débordements d'eaux usées vers le fleuve, l'amélioration de la performance du réseau de collecte et la diminution des refoulements d'égout chez les particuliers.

Les personnes invitées ont expliqué aux membres que le projet de construction du bassin William a été divisé en deux phases, soit la construction du bassin lui-même, aujourd'hui complétée, puis celle du bâtiment de service pour le branchement des équipements mécaniques et électriques, qui fait l'objet de l'appel d'offres à l'étude. Celui-ci constitue d'ailleurs le deuxième appel d'offres pour le même objet, le premier, publié en mars 2021, ayant dû être annulé en raison d'un écart jugé trop élevé entre le

prix prévu dans l'estimation de la Ville et celui proposé par le seul soumissionnaire conforme.

Le présent appel d'offres a été publié le 8 décembre 2021 et a donné lieu à l'émission de quatre addendas afin de fournir certaines précisions administratives et techniques sur le contrat et d'annoncer une révision de la date d'ouverture des soumissions, portant ainsi la période de publication à une durée de 120 jours. Bien que douze firmes aient pris possession des documents d'appel d'offres, une seule d'entre elles a déposé une soumission conforme. Au terme d'une rencontre avec les représentantes et représentants du Service de l'eau, rendue possible par les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, le prix proposé par ce soumissionnaire a été réduit de telle sorte que l'écart avec l'estimation de contrôle aujourd'hui observé est de l'ordre de 37,92 %.

Comme l'ont expliqué les personnes-ressources du Service de l'eau, cet écart se situe majoritairement dans la différence de montants prévus de part et d'autre pour les frais généraux, attribuable principalement à la variation et à l'incertitude du marché actuel ainsi qu'au recours prévu à plusieurs sous-traitants spécialisés pour la réalisation des travaux.

De même, les pourcentages de profits envisagés par l'adjudicataire apparaissent supérieurs à ceux inscrits dans l'estimé de contrôle en raison notamment des augmentations imprévisibles et importantes du coût des matériaux, des difficultés associées aux chaînes d'approvisionnement et aux délais de livraison, de la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et de la surchauffe générale du marché. Après avoir fait valoir les impacts majeurs qui découleraient de l'annulation du présent processus, les responsables du Service de l'eau ont indiqué que l'octroi de ce contrat au seul soumissionnaire conforme était recommandé.

Au terme de cette présentation, les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les articles précis de frais généraux pour lesquels les écarts de prix les plus importants ont été notés entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation interne. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été globalement à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227482002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.